# Numéro E 83/08-05

* Date : 07-05-2013
* Language : French
* Section : Regulation
* Type : Comments
* Sub-domain : FISCAL DISCIPLINE

 Contact | Disclaimer | FAQ

 Quick search :

 Fisconet
 plus Version 5.9.23

 Service Public Federal

Finances

 Home

 Executed
 searches

 Advanced
 search

 News

 Home >
 Advanced search >
 Search results > Numéro E 83/08-05

 Numéro E 83/08-05

 Document

 Content exists in : fr nl

 Search in text:

 Print    E-mail    Show properties

 Properties

 Document type : Comments

 Title : Numéro E 83/08-05

 Document date : 07/05/2013

 Document language : FR

 Name : E 83/08-05

 Version : 1

 Previous document   Next document   Show list of documents

 Numéro E 83/08-05

 08. - Prestations de services rentrant dans le régime de la T.V.A.

05. - La mise à disposition de biens immeubles par nature dans le cadre de l'exploitation de ports, de voies navigables et d'aéroports, est incontestablement une prestation de services au sens du Code de la TVA. Par application de l'article 44 § 3, 2°, a, du Code de la TVA, une telle mise à disposition est soumise à la TVA.

Il en résulte également que pour ces conventions, l'enregistrement ne donne lieu qu'à la perception du droit fixe général.

 (Réponse à la question n° 397 de monsieur le député Willem-Frederik Schiltz du 7 mai 2013, QRVA 53/128 d.d. 09.09.2013, p. 86; E.E./PARL 265)

----------
JUILLET 2014 - 490/4